

**JOB DESCRIPTION / DESCRIPTION D'EMPLOI RÉF #406**

Job Title / Désignation de l'emploi  <b>TECHNICIEN GÉNÉRAL DE MAINTENANCE – CARS DE REPORTAGE</b>	Salary Group Groupe  <b>11</b>	Affiliation Affiliation syndicale  <b>STARF</b>	Job Title No. Code numérique
Organizational Component / Service  <b>DIVISION DES CARS DE REPORTAGE</b>			
Function / Fonction  Chargé d'effectuer, seul ou assisté d'autres techniciens dont il coordonne le travail et en coordination avec les équipes de production, toutes les tâches reliées à l'entretien et au fonctionnement de l'ensemble des équipements et des systèmes de production et de diffusion des régies mobiles de télévision et des studios extérieurs de la Société dans un environnement multidisciplinaire incluant l'électronique, la réseautique, l'optique, l'électricité, la mécanique, la climatisation et l'informatique lors de productions extérieures ou autres.			
Description of Duties / Description des tâches  <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Planifie et effectue, lors de productions extérieures ou autres, toutes les tâches reliées à l'entretien des équipements et des systèmes de production et de diffusion des régies mobiles de télévision et studios extérieurs (telles que la configuration, l'installation, l'inspection, le diagnostic, le dépannage, la réparation, la modification, la réfection).</li> <li>2. Assure le bon fonctionnement de l'ensemble des équipements, des systèmes et des installations par des inspections, des vérifications, des essais et des réglages complexes afin d'obtenir un meilleur rendement des installations techniques; prend les actions nécessaires.</li> <li>3. Prévoit et s'assure de la disponibilité du matériel, des équipements techniques ou autres conformément aux pratiques établies ou aux instructions afin de répondre aux besoins de la production; avise les personnes concernées de toute irrégularité.</li> <li>4. Assure l'interface entre le car de reportage et toute organisation ou installation technique interne ou externe.</li> <li>5. Effectue l'entretien préventif, identifie les besoins techniques et contribue au développement de moyens qui permettent une meilleure utilisation de l'équipement et qui en facilitent l'entretien.</li> <li>6. Solutionne des problèmes latents ou intermittents afin d'assurer la production et la diffusion de l'émission.</li> <li>7. Assure la mise à jour des plans des installations techniques et, au besoin, modifie ou conçoit des schémas et des croquis.</li> <li>8. Effectue des recherches de pièces et de matériels techniques et communique, au besoin, avec les fournisseurs afin d'obtenir les informations pertinentes et les transmet aux personnes concernées.</li> <li>9. Coordonne et révisé le travail du personnel affecté à une production privée ou de la Société et les conseille.</li> <li>10. Agit, lors de productions extérieures, en tant que représentant de la Société, dans sa sphère d'activités, auprès de clients extérieurs et représente le service technique auprès des équipes de production.</li> <li>11. Conseille les personnes concernées sur l'utilisation, l'implantation et l'installation des équipements et des systèmes de production et de diffusion.</li> <li>12. Participe, au besoin, à des réunions de planification et de production.</li> <li>13. Effectue, au besoin, des tâches d'opération technique.</li> <li>14. Tient à jour ses connaissances dans le but d'effectuer les tâches auxquelles il est affecté et demeure attentif à l'évolution de la technologie.</li> <li>15. Remplit les formulaires et les documents appropriés; communique verbalement ou par écrit les informations requises afin d'assurer les suivis nécessaires et d'informer les personnes concernées.</li> <li>16. Familiarise d'autres employés à leurs tâches et à l'environnement de travail.</li> <li>17. Exécute, au besoin, toutes ou en partie, les tâches ressortissant à toute autre classe d'emploi comprise dans un groupe salarial équivalent ou inférieur ainsi que d'autres tâches connexes.</li> </ol>			
Relationships / Relations de travail <ol style="list-style-type: none"> <li>A. Relève du superviseur approprié ou d'autres personnes selon ses affectations.</li> <li>B. S / O</li> <li>C. Entretient des relations internes et externes.</li> </ol>			
Date issued / Date de publication <b>30 mars 2009</b>		Supersedes / Annule et remplace	
TEMP. O. 1171 BIL. (10/75)		(See reverse side) / (Voir au verso)	

## ***JOB REQUIREMENTS / EXIGENCES DE L'EMPLOI***

Education or equivalent knowledge / Études ou connaissances équivalentes
Diplôme d'études collégiales (DEC) en technologie de l'électronique option audiovisuel, télécommunications ou systèmes ordines ou DEC pertinent.
Prior Experience / Expérience
Cinq (5) ans d'expérience sont requis compte tenu de l'environnement multidisciplinaire et de la variété des équipements.
Where and how acquired / Source de l'expérience
Minimum time to learn / Durée minimale de la période d'initiation